

**PRESENTS** : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland.

**EXCUSES** : M. BARBIER Michel pouvoir à Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. CHAUMONT Eric pouvoir à Mme DONZE Dominique, Mme VUILLEMET Reine pouvoir à M. MASSON Raymond.

Mme MALLOT Birgid a été élue secrétaire de séance.

Après examen, le compte rendu du 16 septembre 2010 **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois de septembre sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur les factures SALENDRE. Il lui est répondu qu'il s'agit du remplacement de deux candélabres endommagés, l'un étant pris en charge par l'assurance de la personne ayant causé le dommage, l'autre restant à la charge de la commune.

Mme JOUANNET souhaite connaître la fréquence de la prestation de nettoyage de la salle de Rossillon. Il lui est répondu une fois par an.

M. le Maire demande à M. MASSON de vérifier que la ventilation fonctionne en permanence dans les vestiaires du stade de football.

M. DEQUENNE souhaite une explication sur la facture SALENDRE relative à l'entretien systématique. Il lui est répondu que cette prestation regroupe le coût du remplacement des ampoules d'éclairage public et la main d'œuvre nécessaire.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la réparation du crépi du bâtiment V.T.T. pour 400 € H.T., pour la réalisation d'un dossier technique amiante pour la salle des fêtes pour 296 € H.T., pour la fourniture de butées de volets roulants pour 41.60 € H.T., pour la fourniture de produits aux ateliers municipaux pour 849.75 € H.T., pour une étude préliminaire à la rénovation de la Mairie pour 1 860 €, pour le curage d'une canalisation pour 840 € H.T., pour la fourniture d'une machine à laver à l'école pour 605.90 € T.T.C., pour la vérification des équipements sportifs et des aires de jeux pour 600 € H.T., pour la fourniture d'accessoire pour l'aspirateur de l'école pour 65 € T.T.C., pour le curage du piège à cailloux de la Cuille pour 478.40 € T.T.C., pour la réparation d'une fuite sur le toit de l'école pour 476.10 € H.T.

**20h25**: Arrivée de M. CHANEL

## **I – PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation et les hiérarchisera.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain a proposé au Comité Technique Paritaire dont dépend notre commune un plan de formation pluriannuel intercollectivités pour le département de l'Ain qui recense les besoins de formation.

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) dont relève notre commune a donné un avis favorable le 28 mai 2010.

**20h30**: Arrivée de M. VUAILLET et de M. SONNEMANN

Le Conseil, à l'Unanimité, approuve le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le CTP.

## **II – CANTINE SCOLAIRE – CLÔTURE DE LA REGIE 47**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 02 juillet 1996, portant création d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement des recettes provenant de la vente des tickets-repas pour la cantine scolaire.

Le mode de paiement du restaurant scolaire ayant évolué cette année, il ne s'avère plus nécessaire qu'une telle régie continue d'exister.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de clôturer cette régie de recettes créée pour permettre l'encaissement du produit de la vente des tickets-repas pour le restaurant scolaire. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de clôturer cette régie.

## **III – REGIE GENERALE - MODIFICATION**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 07 mars 2000, portant création d'une régie de recettes pour :

- la location de la salle des fêtes et/ou du matériel,
- les lots d'affouage,
- les foires ou marchés,
- les abonnements de cantine,

Le mode de paiement du restaurant scolaire ayant évolué cette année, il ne s'avère plus nécessaire que cette régie puisse encaisser les recettes issues des abonnements de cantine.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier cette régie de recettes pour retirer l'encaissement du produit des abonnements pour le restaurant scolaire. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de modifier cette régie

#### **IV – AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX – VALIDATION DES NOUVEAUX CHIFFRAGES – PHASE AVANT PROJET SOMMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et d'électricité dans le cadre du projet de l'enfouissement de la ligne HTA entre Crozet et Thoiry par ERDF. Dans ce cadre, M. CHANEL présente les chiffrages actualisés, prenant en compte l'augmentation des longueurs de fourreaux et la nouvelle organisation.

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Direction Villeneuve Sergy » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	18 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 800 €
- Participation de la Commune :	16 200 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Direction Villeneuve Sergy » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	61 000,00 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	9 150,00 €
- Récupération de TVA :	9 992,00 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	41 858,00 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Chemin des Chênes » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	17 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 700 €
- Participation de la Commune :	15 300 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Chemin des Chênes » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	66 000,00 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	9 900,00 €
- Récupération de TVA :	10 811,00 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	45 289,00 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « le long de la RD N°89 direction Villeneuve » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	10 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 000 €
- Participation de la Commune :	9 000 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « le long de la RD N°89 » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	43 000,00 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	6 450,00 €
- Récupération de TVA :	7 043,00 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	29 507,00 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Les Rojuts » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	47 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	4 700 €
- Participation de la Commune :	42 300 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Les Rojuts » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	63 000,00 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	9 450,00 €
- Récupération de TVA :	10 319,00 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	43 231,00 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Bas Longets » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	30 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	3 000 €
- Participation de la Commune :	27 000 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation de mise en souterrain du réseau basse tension « Bas Longets » est le suivant :

- Montant des travaux projetés (TTC) :	46 000,00 €
- Dépense prise en charge par le Syndicat	6 900,00 €
- Récupération de TVA :	7 535,00 €
- Dépense prévisionnelle restant à la charge du syndicat dans le cadre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de concession du Pays de Gex:	31 565,00 €
- Dépense restant à la charge de la Commune :	0 €

M. CHANEL informe les conseillers qu'à ce total, doit se rajouter le coût de l'éclairage public.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la participation des opérateurs pour les coûts afférents au réseau de télécommunication. Il lui est répondu que cette participation existe simplement pour la prestation de câblage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces plans de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et du réseau basse tension et autorise M. le Maire à les signer ainsi que les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée à venir.

#### **V – CONVENTION LIAIN**

M. le Maire présente aux conseillers la convention à venir avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'E-communication de l'Ain (S.I.E.A.) pour permettre la mise en place de deux armoires N.R.O. sur des parcelles communales, l'une située près des Borgeats et l'autre près du poste Crozet coupure. Le Conseil, à l'unanimité accepte cette convention.

#### **VI – ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE**

Mme DONZE informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition de salle communale à l'école de musique. Elle détaille le contenu de cette convention à venir pour la salle annexe sous la salle des fêtes. Cette convention reprend les mêmes heures d'occupation que pour la période 2009/2010.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

#### **VII – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Mme DONZE informe l'Assemblée que le contrat enfance jeunesse est en préparation pour définir un document applicable à toutes les structures concernées du Pays de Gex. Ce contrat va permettre à la Commune de faire subventionner par la CAF une partie des frais restant à sa charge pour le financement de l'accueil périscolaire.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse à venir.

#### **VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### **Commission Urbanisme – Mme ALLAINGUILLAUME remplaçant M. BARBIER absent :**

Permis de construire de septembre:

- PC Commune de Crozet. Construction d'un hangar de stockage pour les services techniques de la commune. Refusé le 30/09/2010.

- PC M. Lachaux Jacky. Création de deux appartements dans une grange existante et réhabilitation de deux logements. 41 Route de Flies. Refusé le 09/09/2010.

- PC M. et Mme Pascal, 112 Rue du Jura. Création d'un garage. Accordé avec prescriptions le 30/09/2010.

- PC M. et Mme Meredith Timothy. Chemin des Hivouettes. Construction d'une maison. Refusé le 03/09/2010.

- PC M. Scherrer Grégory. 483, Rue du Jura. Agrandissement du chalet existant, création de terrasses et d'un garage. Accordé avec prescriptions le 30/09/2010.

- PC M. BLONDIN Jérémy. Hameau de Villeneuve. Réhabilitation d'une ancienne ferme. Refusé le 09/09/2010.

M. VUAILLET intervient pour faire part de sa perplexité sur les règles appliquées aux différents dossiers.

Un point est réalisé sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme et sur les questions afférentes au règlement.

##### **Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :**

- Demande de la société France Ingenierie : propose la mise en place d'une réunion publique pour présenter les systèmes de récupération des eaux pluviales. Démarche à la fois environnementale et commerciale. Après discussions, le Conseil, à l'Unanimité, donne son accord pour la mise à disposition de la salle de Rossillon pour la somme de 100 €.

- Éclairage festif pour la période de Noël: réunion de définition à venir.

### **Commission travaux – M. FOURNIER :**

- Remplacement des fenêtres de l'ancienne école : pour des problèmes de légalité, le choix réalisé par le Conseil ne peut être maintenu, la consultation a été annulée, une autre sera relancée dans les meilleurs délais.
  - Toiture des bâtiments communaux: un diagnostic a été réalisé pour la toiture de l'ancienne école et pour la maison du Marais. Face à l'état des bâtiments, une consultation va être lancée pour permettre une réfection rapide.
- Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur le devenir de l'appartement occupé antérieurement par le directeur du Syndicat Mixte des Monts Jura. Il lui est répondu que pour ce local, une réflexion de fond est à mener.
- Plantations le long de la Route d'Harée: plusieurs devis ont été sollicités, la réalisation de ces travaux en régie est évoquée, le coût de la fourniture seule de végétaux s'établit à environ 5 000 €. Un débat s'engage sur les capacités des services techniques communaux à réaliser ce type de travaux. Il est décidé que ces travaux seront réalisés par les agents communaux et que les types de végétaux seront choisis en lien avec la commission environnement.
- Mme ALLAINGUILLAUME émet le souhait que des bulbes soient plantés pour préparer le printemps. Une réflexion est à engager.
- Réfection Eglise: des devis ont été sollicités pour la reprise du mur de la sacristie et la mise en place d'une dalle béton.
  - Rond point vers SIDEFAGE: l'arche est en cours de mise en place.
- Mme MALLOT s'interroge sur les travaux réalisés route d'Harée. Il lui est répondu que ces travaux ont été faits pour obtenir une meilleure étanchéité de la voirie et n'ont pas consistés en la mise en place d'une nouvelle couche de roulement.
- M. DEQUENNE informe l'Assemblée que lors de la dernière commission développement touristique de la communauté de communes, les trois pistes de descente pour le VTT qui se situent sous le tracé du Télécabine ont été évoquées. Ces dernières n'étant plus aux normes, il est prévu d'enlever les balisages.

### **Commission Finances – M. CHANEL:**

- M. MIENS, nouveau trésorier, a été rencontré le 13 octobre.
- Les commissions sont invitées à travailler leurs besoins pour le budget 2011.

### **Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :**

- Scolaire :
    - École numérique rurale (E.N.R.): la formation des professeurs des écoles a débuté, le débit internet n'est pas assez élevé pour exploiter ce dispositif avec son plein potentiel.
  - M. le Maire répond que la fibre est attendue pour corriger ceci, cette dernière devrait être disponible avant la fin de l'année
  - Parcours sécurité routière le 04 novembre 2011.
  - Cours de soutien, les mardi et jeudi de 16 H à 17 H, le dispositif ENR est utilisé dans ce cadre.
  - Activité boule lyonnaise mise en place cette année pour les enfants.
- Cantine :
    - Bon déroulement du service avec 130 enfants.
    - Le point de la situation a été fait avec le personnel de la cantine et les ATSEM.
  - Bibliothèque :
    - ouverture depuis le 27/09 à la salle des Mouilles.
    - 19 nouvelles inscriptions pour les enfants et 17 pour les adultes ont été enregistrées depuis l'ouverture.
    - 3 jours d'ouverture: le lundi de 16H à 19H, le mercredi de 15H à 17H et le vendredi de 16H à 18H30.
  - Loto du Sou des écoles: le 15 novembre à la salle des fêtes.
  - Accueil des nouveaux arrivants: le 5 novembre à 19H à la salle des fêtes.
  - Élaboration du planning 2011 des manifestations avec les associations: mercredi 20 octobre à 20H.
  - Un problème récurrent: la mise en place de panneaux parasites en complément des panneaux d'informations communaux en préalable aux manifestations.
  - Bilan du vide grenier : très positif même si le temps a été plus que variable. Grand dynamisme des associations communales.
- M. le Maire souligne l'engagement de l'Office de Tourisme de Gex – La Faucille.
- Bilan de la Foulée de Crozet: importante préparation, bon fonctionnement de la commission d'inscription mise en place par M. DEQUENNE. Forte évolution du nombre d'inscrits, 240 en 2010 pour 210 en 2009. Appui important des associations et des bénévoles individuels. M. le Maire remercie particulièrement tous les bénévoles pour ce projet qui sera reconduit en 2011.

### **IX – DIVERS**

#### 1. Informations diverses :

- Vente de bois: 55,75 €/M<sup>3</sup>, prix supérieur à l'estimation de l'O.N.F.
- O.N.F., unité territoriale de Gex: information du départ du responsable de cette unité.
- Remerciements de la mairie d'Echenevex pour le prêt de tables.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion et de valorisation des déchets pour l'année 2009.
- Prochain Conseil Municipal: le jeudi 04 novembre 2010.
- Terrains Marais Nord: des réunions spécifiques seront mises en place pour évoquer leurs devenir.
- Le Conseil prend connaissance de la vente de 200 hectares de pâturages sis sur Crozet et Echenevex et dans la Réserve Naturelle.
- Captage du puits du Marais et gens du voyage : M. le Maire rappelle aux conseillers les courriers de réserves envoyés au Maire de la commune de Saint Genis Pouilly, au Président de la communauté de communes et au Vice président en charge de l'eau et de l'assainissement. Le nombre de familles et de caravanes concernées reste à définir précisément. La communauté de communes travaille sur le périmètre de protection du captage et sur l'achat du terrain.
- Centre Culturel des Musulmans du Pays de Gex: permis de construire accordé.

Séance levée à 22h40